

-- et utiliser les documents officiels du PEB pour informer le public.

Pour notre association, il n'est pas possible d'autoriser la construction de logements collectifs en zone C. Les positionnements proposés dans ce projet ne sont pas conformes lorsqu'on prend les limites des documents officiels de PEB. La zone constructible doit donc être réduite en conséquence.

De même, la construction d'une école en zone C n'est pas admissible. Seuls des bâtiments à usage temporaire non continus pourraient y être édifiés. Ce n'est pas le cas d'établissements scolaires. Il n'est pas envisageable que les activités d'enseignement nécessitant attention et concentration soient effectuées sous le passage continu des avions se rendant à la piste Nord de GDS. Il en est de même des activités extérieures (cours de récréation, activités sportives, scolaires, jardinage scolaire, ...). Le bruit récurrent des passages d'avions à basse altitude ne permet pas une détente, l'absence de pauses ou l'écoute des consignes pour les autres activités extérieures.

A Audolzy le 30 juin 2021

le 1^{er} juillet 2021

Permanence n° 3 01/07/2021 15h-18h

Sur le premier plan d'occupation des sols, l'agrandissement du cimetière était prévu sur la partie ouest.

Par la suite, cette parcelle initialement prévue pour l'agrandissement est passée en terrain constructible et l'agrandissement s'est retrouvé sur notre terrain en partie basse (parcelle 18).

D'ailleurs, à cette époque, à l'initiative de la mairie, un mur en pierre a été construit du côté de notre parcelle ce qui n'est pas le cas sur la partie ouest.

Nous refusons ce projet d'agrandissement.

Sur le plan d'occupation du sol, il est prévu un élargissement de 6 mètres de la rue des Fontaines sur notre parcelle.

Nous refusons cet élargissement de 6 mètres.

Nous proposons de donner, comme cela a déjà été fait à l'angle de la rue des Fontaines et de la rue de la Sablière, une largeur de 2 mètres à la condition de monter un mur de soutènement sur la longueur de la parcelle, dans le continuité du mur existant.

A Audolzy, le 1^{er} juillet 2021

Jacques DIXNEUF

Denis DESCHYER

Amélie DESCHYER

Philippe LUSTREMAN

